

FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

Délégation de signature

Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

INTEFP
INSTITUT NATIONAL DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Secrétariat général

Décision n° 2010-25 du 21 décembre 2010 portant délégation de signature

NOR : ETSX1181150S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,
Vu le décret n° 2005-1555 du 13 décembre 2005 relatif à l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à :

M. Jean-Daniel CRISTOFORETTI, directeur des études ;

M. Jean ESPINASSE, secrétaire général ;

M. Daniel XIRAU, chef de la mission des actions européennes et internationales, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'INTEFP, tous les actes, décisions ou conventions relevant de ses attributions, à l'exclusion de ceux afférents à la passation des marchés publics d'un montant supérieur à 90 000€ HT.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur :

M. Jean-Daniel CRISTOFORETTI, directeur des études ;

M. Jean ESPINASSE, secrétaire général ;

M. Daniel XIRAU, chef de la mission des actions européennes et internationales, sont habilités à signer, au nom du directeur, les contrats et marchés, sans limitation de montant.

Article 3

La décision n° 2010-16 du 7 septembre 2010 est abrogée.

Fait à Marcy-l'Étoile, le 21 décembre 2010.

*Le directeur de l'Institut national du travail,
de l'emploi et de la formation professionnelle,*
A. CANO